

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.712-2,

- L.613-2

- D.612-2 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 13 juin 2017 créant le Diplôme d'Université Jurysocial,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'Institut Régional du Travail

### ARRÊTE

#### Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Jurysocial, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- Mme Anne-Laure MAZAUD, Maître de conférences en Droit Privé – **Présidente du jury**
- M. Thierry CHOFFAT, Maître de conférences en Science Politique
- Mme Marguerite KOCHER, Maître de conférences de Droit privé
- Mme Kristel MEIFFRET-DELSANTO, Maître de conférences de Droit Privé
- M. Sébastien NOEL, Responsable Département Juridique Urssaf Lorraine

#### Article deux :

Le Directeur de l'Institut Régional du Travail est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 30 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

Article 4 :

Pour l'entrée en année universitaire 2021/2022, sont nommés en tant que membres de la commission d'examen des vœux de la licence 3ème année mention Economie parcours type Finance bancaire :

- PREVOT Jean-Luc, Maitre de conférences en Sciences économiques - **Président du jury**
- MICHEL-CLUPOT Muriel, Maitre de conférences en Sciences de gestion
- FOURNEYRON Yamina, Professeur des universités en Sciences économiques
- DIEHL Christel, Professeur agrégé Anglais
- BOUGHANMI Afef, Maitre de conférences en sciences économiques
- FENOGLIO Philippe, Maitre de conférences en Sciences économiques
- LELIEVRE Valérie, Maitre de conférences en Sciences économiques
- GREGOIRE Christian, Professionnel chargé d'enseignement

Cette commission définit les modalités et les critères d'examen des candidatures et propose au président de l'université les réponses à faire aux candidats.

Elle est également :

- chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50, la validation d'études, de l'expérience professionnelle et des acquis personnels en vue de l'accès en formation pour les étudiants ne disposant pas du titre requis.

Article 5 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 6 :

Le Doyen de la Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion et le Doyen de l'UFR Droit, Economie et Administration, et le Directeur de L'IUP Finance sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein des composantes.

Fait à Nancy, le 30 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine



Pierre MUTZENHARDT

15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 Mars 2022